

Roquemaure, le 28 mai 2013



Monsieur le Président,

L'association Voie Verte dont je suis l'un des vice-présidents, a alerté l'Association Française de Développement des Voies Vertes et Véloroutes, dont je suis le représentant départemental, au sujet de la traversée payante du Pont du Gard par les cyclistes et randonneurs pédestres.

Vous n'êtes pas sans savoir que le tracé de plusieurs sentiers de randonnée et celui de la future voie verte Beaucaire / Uzès, dont l'AF3V a demandé l'inscription au schéma régional, empruntent le pont Pitot au pied de l'ouvrage romain.

La décision de mettre en œuvre aujourd'hui une délibération ancienne prise par un établissement public de coopération choque l'usager, tout comme la mise sous enceinte clôturée d'un élément de notre patrimoine national par ailleurs peu visible de l'extérieur. Alors que l'on parle de déplacements durables, il n'est pas concevable que l'accès des piétons et des cyclistes au site du pont du Gard soit payant. Les touristes à vélo, qui seront de plus en plus nombreux, apportent beaucoup à la région, ne l'oublions pas.

Nous n'avons trouvé aucune voie verte à péage ailleurs en France et ceci constitue un précédent suivi de près par nos adhérents nationaux que nous tenons régulièrement informés. Nous ne voudrions pas que « la plus belle voie verte de France » comme la qualifie Jean Denat, votre Vice Président en charge des déplacements doux, devienne « la plus chère voie verte de France »

L'association « voie verte » que nous avons reconnue comme relais départemental, et qui entretient jusqu'à présent de bonnes relations avec les élus et techniciens du département s'insurge à juste titre contre cette mise en œuvre brutale. Son Conseil d'Administration réuni le 24 avril 2013 exige :

- la Gratuité aux piétons et cyclistes de toutes provenances.
- le respect de la continuité de la Voie Verte par le Pont Pitot qui longe le Pont du Gard comme prévu sur les cartes définies par le Conseil Général.
- un dialogue constructif entre le service public représenté par l'EPCC et les associations.

L'AF3V soutient cette position loin de toute polémique locale et dans le seul intérêt des usagers que nous représentons (y compris les personnes à mobilité réduite et rollers). Toute discrimination de domicile liée à la perception du péage choque notre esprit de grands randonneurs. Nous avons donc appelé nos adhérents de toute la France signataires de diverses pétitions sur le sujet à venir manifester pacifiquement le 8 juin leur désapprobation et vous demandent de bien vouloir user de votre influence afin de faire retirer cette délibération et de faire cesser la juste querelle qui en découle.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de bien avoir voulu nous prêter attention, dans l'intérêt bien compris de tous les usagers futurs de votre belle voie.

Monsieur Damien ALARY
Président du Conseil Général du Gard.
3 rue Guillemette
30044 Nîmes Cedex 9


Association Française pour le Développement
des Voies Vertes et Véloroutes
<http://www.af3v.org/>
Jean Louis MANTE relais Gardois
26, Rue René CASSIN 30150 ROQUEMAURE
jeanlouis.mante@sfr.fr

VOIE VERTE
<http://voie-verte-comps.blogspot.com>
Agnès SENICOURT Présidente
agnes.senicourt@orange.fr